



Cécile BAZIN – Marie DUROS
Jacques MALET

La générosité des Français 2020 Les derniers chiffres officiels*

Les déclarations de revenus

2,6 milliards € de dons déclarés

4,7 millions de foyers donateurs

+ 2,4% en 2019

- 5,6% en 2019

20,7% des imposés sont donateurs

Par tranche de revenus

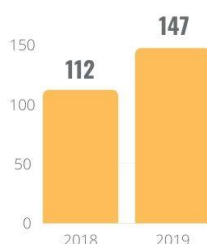
< 19 000 €	5,4 %
19 000 à 23 000 €	10,8 %
23 000 à 31 000 €	15,7 %
31 000 à 39 000 €	20,6 %
39 000 € à 78 000 €	30,1 %
> 78 000 €	42,1 %

Don moyen par âge

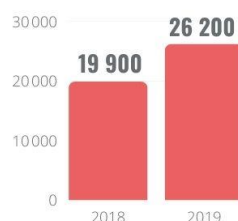


Les déclarations d'impôt sur la fortune immobilière

Montant des dons déclarés
(millions d'€)

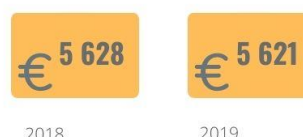


Nombre de foyers
donateurs



**18,7% des assujettis
sont donateurs**

Don moyen



* En coopération avec la Direction Générale des Finances Publiques. Déclarations 2019

La générosité des Français 25ème édition – novembre 2020
En ligne sur www.recherches-solidarites.org

Sommaire

I – Les dons déclarés au titre de l’impôt sur le revenu	4
<i>A – L’érosion continue du nombre de foyers fiscaux déclarant un don</i>	<i>4</i>
<i>B – Une heureuse surprise</i>	<i>5</i>
<i>C – Un très réel décalage et un don moyen en constante progression</i>	<i>5</i>
<i>D – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables</i>	<i>6</i>
<i>E – L’influence de l’âge et la générosité des plus jeunes</i>	<i>7</i>
II – Focus sur les foyers fiscaux imposés	8
III – L’Atlas de la générosité en France	9
<i>A – La générosité en régions</i>	<i>9</i>
<i>B – La générosité en départements</i>	<i>10</i>
IV – Les dons IFI en nette hausse	11
<i>A – Le nombre de donateurs</i>	<i>11</i>
<i>B – Les montants déclarés</i>	<i>12</i>
<i>C – Evolution du don moyen</i>	<i>12</i>
<i>D – La densité des donateurs</i>	<i>13</i>
<i>E – Le don moyen par tranche de revenus</i>	<i>13</i>
V – La collecte 2019	15
<i>A – De nouvelles occasions de donner</i>	<i>15</i>
<i>B – L’estimation 2019</i>	<i>16</i>
<i>C – Les évolutions 2018-2019</i>	<i>17</i>
<i>D – Les 40 collectes les plus importantes en France</i>	<i>18</i>
VI – Les associations face au COVID	19
<i>A – Les dons des particuliers</i>	<i>19</i>
<i>B – Les dons des entreprises</i>	<i>21</i>
VII – Le cas particulier des dons aux partis politiques	22

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d’experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s’est donné pour objectif d’apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux menés et publiés par ailleurs.

Elle s’appuie sur des données provenant d’organismes officiels (Journal officiel, ACOSS-URSSAF, Mutualité Sociale Agricole, Direction générale des Finances publiques...) et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

I – Les dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu

Source et méthodologie : Ce chapitre s'appuie sur les chiffres transmis par la Direction générale des Finances publiques^[1] (DGFIP), concernant les déclarations de dons effectuées par les Français dans le cadre de l'impôt sur le revenu des années 2013 à 2019. Ce suivi s'appuie sur une fructueuse et confiante coopération avec l'équipe en charge de la fiscalité des personnes, au sein du bureau des études statistiques en matière fiscale¹.

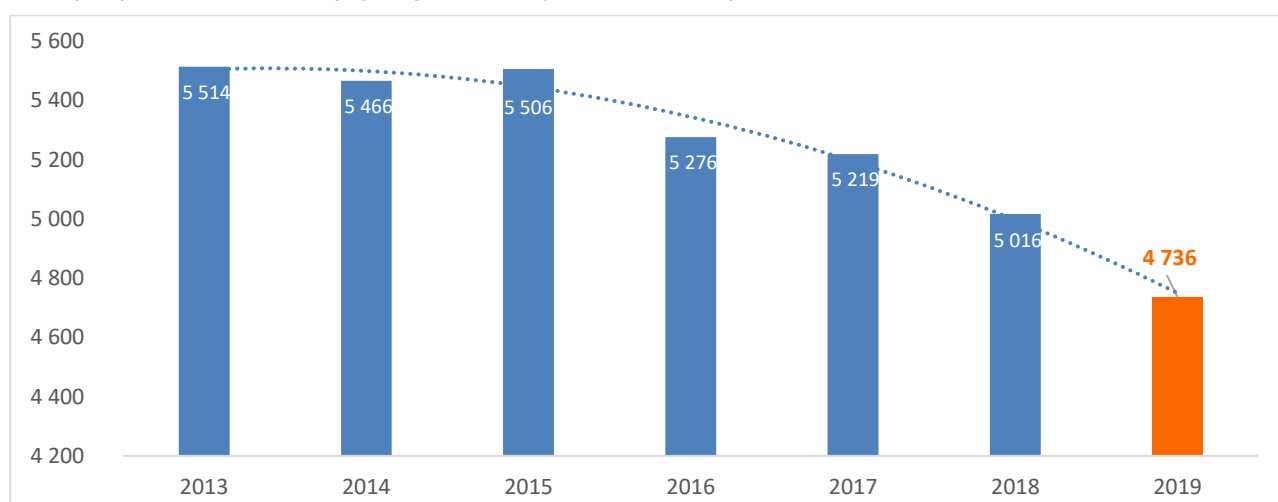
Ces données concernent près de cinq millions de foyers fiscaux. Leur analyse et leur suivi, depuis vingt-cinq ans, constituent une source précieuse pour estimer l'évolution de la générosité en France.

L'individualisation des dons aux partis politiques est intervenue au titre de l'année 2013². Ce premier graphique porte sur les seuls dons aux associations, désormais repérés d'une manière isolée. Il s'appuie sur des données homogènes relatives à la période 2013-2019.³

A - L'érosion continue du nombre de foyers fiscaux déclarant un don

Le nombre des foyers déclarant un don est en constante régression, tout au long de la période observée. Cela s'explique, pour partie, par la réduction de la proportion des foyers imposés. Elle est de l'ordre de 44%, en 2019.

Graphique 1 : Nombre de foyers fiscaux, imposés et non imposés, déclarant au moins un don (en milliers)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Notons d'abord que le nombre des foyers déclarant au moins un don est calculé strictement, pour éviter les doublons des foyers qui déclarent des dons dans l'une des deux catégories fiscales prévues (dons aux personnes en difficulté et autres dons), ou des dons dans les deux dispositifs.

Pour l'année 2018, l'entrée en vigueur du prélèvement à la source et les incertitudes qu'il a pu provoquer, ajoutées aux désordres hebdomadaires de l'automne 2018, suffisent largement à expliquer ce repli de 4%. Pour l'année 2019, un nouveau recul de 5,6% ne saurait aussi clairement s'expliquer.

En tous cas, force est de constater que l'on assiste à un mouvement que souligne la courbe de tendance tracée dans le graphique. Au bilan de la période 2013-2019, la régression est de 14%, soit 780 000 foyers donateurs de moins qu'en 2013.

¹ Et un remerciement tout particulier pour Christophe DESPONS, Pascal BUGNOT et Romain LOISEAU.

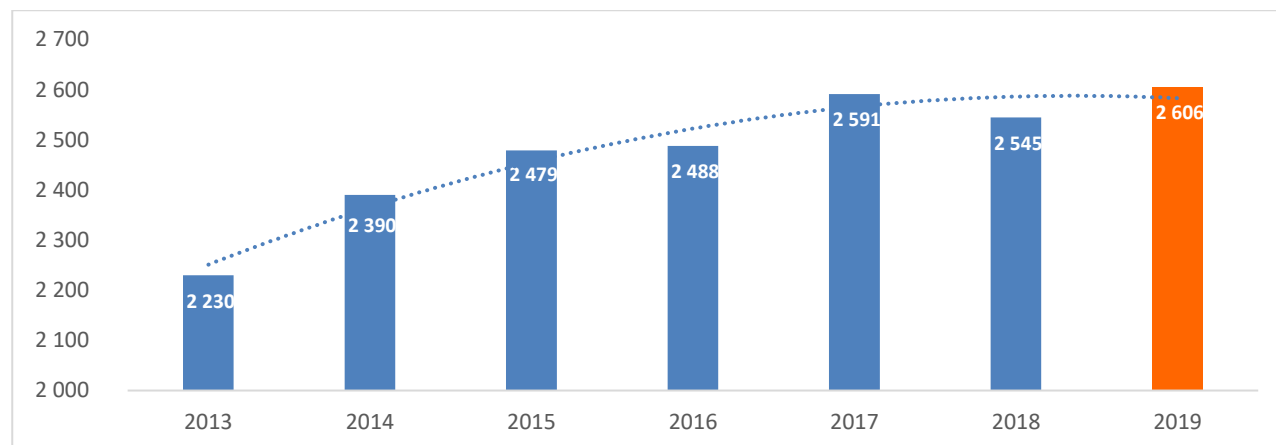
² Le bilan de ces dons figure plus loin dans cette publication.

³ De la même manière, une case spécifique a été créée en 2019 pour les dons déclarés au titre de Notre-Dame : pour ce qui concerne les particuliers, ils ont été d'un montant de 24,7 millions d'euros, de la part de 120 000 foyers donateurs.

B – Une heureuse surprise

Après la stagnation observée au titre de l'année 2016, peut-être liée au contexte politique du moment, l'évolution positive, constatée au cours des trois années antérieures, s'est prolongée en 2017. Pour l'année 2018, les mêmes causes citées précédemment pour le nombre de donateurs ont produit les mêmes effets sur le montant des dons déclarés. Toutefois, la baisse de 1,8% pouvait être jugée contenue, au regard des craintes largement et légitimement exprimées par les associations.

Graphique 2 : Montant des dons déclarés (en millions d'euros), par les foyers imposés et non imposés



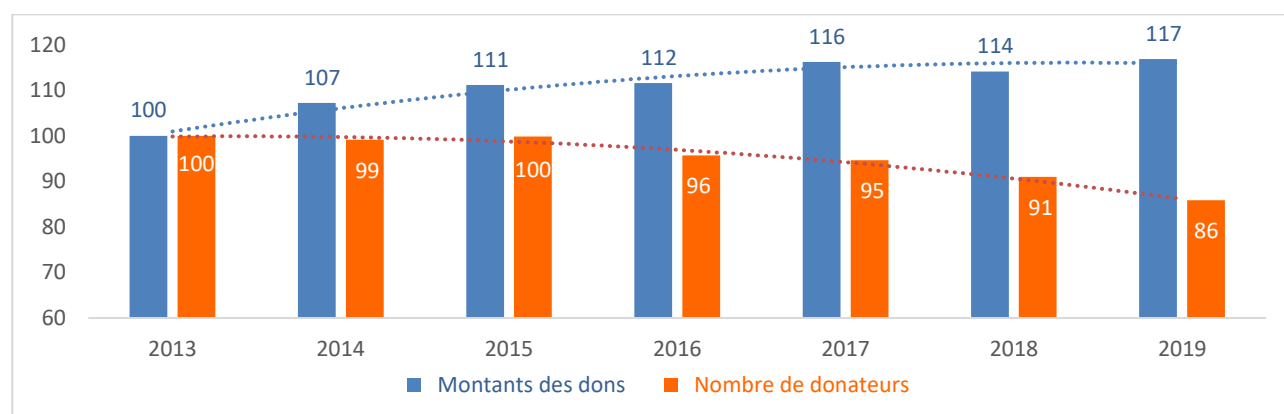
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

L'année 2019 marque une légère reprise, de 2,4%, par rapport à la mauvaise année 2018. Les déclarations de dons, émanant des foyers fiscaux imposés et non imposés, permettent de franchir pour la première fois la barre symbolique de 2,6 milliards d'euros.⁴

C - Un très réel décalage et un don moyen en constante progression

Un graphique, en base 100 en 2013, permet de confronter un nombre de foyers fiscaux déclarant un don, en constante baisse, et un montant des dons en hausse.

Graphique 3 : Evolution comparée du nombre de donateurs et des montants, en base 100 en 2013

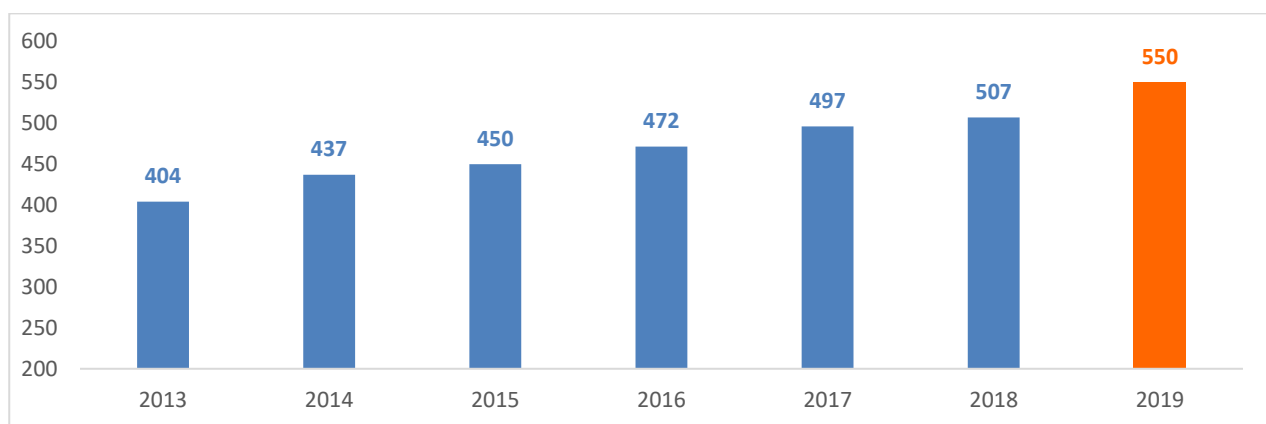


Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Le graphique suivant, traduction du précédent, affiche un don moyen en augmentation régulière. Il s'agit du montant moyen déclaré, comportant tous les dons d'une année, à une ou plusieurs associations. Il prend en compte, d'une manière homogène au fil des années, l'ensemble des foyers fiscaux déclarant un don, qu'ils soient imposés ou non.

⁴ Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette augmentation, mentionnons la progression de 2,1%, en 2019, relative au *pouvoir d'achat disponible brut*. Ceci par différence significative avec la progression limitée à 1,3% en 2018.

Graphique 4 : Don moyen déclaré annuellement en euros



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Dès lors que le nombre de donateurs présente une baisse, la proportion des donateurs les plus déterminés est d'autant plus importante. C'est ce qui explique un don moyen en progression de 5,3% en 2017, de 2% en 2018, et de 8,4% en 2019. Soit une évolution de 36%, entre 2013 et 2019.

D – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables

Le croisement des déclarations de dons et du montant du revenu net imposable permet de voir comment se répartissent les donateurs. Le tableau suivant permet de voir cette ventilation, d'une part au regard du nombre de foyers donateurs, et d'autre part au regard du montant des sommes déclarées.

Tableau 1 : Répartition des donateurs* selon la tranche de revenus imposables, en 2019

Tranches de revenus nets imposables en euros	Ventilation des donateurs	Ventilation des montants déclarés
Moins de 19 000	13%	7%
19 001 à 23 000	8%	5%
23 001 à 31 000	15%	10%
31001 à 39 000	15%	11%
39 001 à 78 000	37%	37%
Plus de 78 000	13%	30%
Total	100%	100%

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. Lecture : Parmi les foyers déclarant un don, 13% appartiennent à une tranche de revenus imposable inférieure à 19 000 euros annuels. Les montants correspondant à ces donateurs représentent 7% du total déclaré.

Les donateurs appartenant à l'une des deux dernières tranches, au-dessus de 39 000 euros annuels de revenu net imposable, représentent 50% des foyers donateurs et déclarent 67% du montant total déclaré. Cette proportion augmente régulièrement, au fil des années.

E – L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes

Les dons déclarés par l'ensemble des contribuables, qu'ils soient imposés ou non imposés, sont répertoriés en fonction de la tranche d'âge des déclarants. Le tableau suivant présente un premier panorama détaillé, montrant l'évolution entre 2018 et 2019.

Tableau 2 : Observation de l'évolution, en fonction des tranches d'âge, entre 2018 et 2019

Tranche d'âge	Ventilation des donateurs		Ventilation des montants		Don moyen (en €)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
< 30 ans	3,4%	4,0%	2,2%	2,5%	337	343
30 – 39 ans	9,9%	10,5%	8,0%	8,5%	415	442
40 – 49 ans	14,7%	15,2%	12,4%	13,3%	437	480
50 – 59 ans	17,4%	17,7%	17,8%	17,7%	526	551
60 – 69 ans	21,1%	20,7%	21,3%	21,0%	519	560
Plus de 70 ans	33,6%	32,0%	38,3%	37,1%	587	638
Total	100%	100%	100%	100%	507	550

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

La ventilation des donateurs montre que plus de la moitié ont 60 ans et plus. Toutefois la proportion qu'ils représentent est passée de 54,7%, en 2018, à 52,7% en 2019. Ceci semble correspondre à un rajeunissement des donateurs, assombri par un nombre de moins en moins important, d'année en année (cf. graphique 1).

La ventilation des montants déclarés, en fonction de l'âge, montre un même phénomène : les plus de 60 ans déclarent ensemble près de 60% des montants, mais la proportion correspondante est passée de 59,6% en 2018, à 58,1% en 2019.

En revanche, le don moyen a progressé, d'une année sur l'autre, pour toutes les tranches d'âge : faiblement (2%) chez les plus jeunes, et au maximum chez les 40-49 ans (10%) et les plus de 70 ans (9%).

A partir des différentes informations dont nous disposons, il est possible de construire un second tableau de bord, comportant en complément ce que nous appelons *la densité* et *l'effort* des donateurs.

Tableau 3 : La densité des donateurs et leur effort, en fonction des tranches d'âge

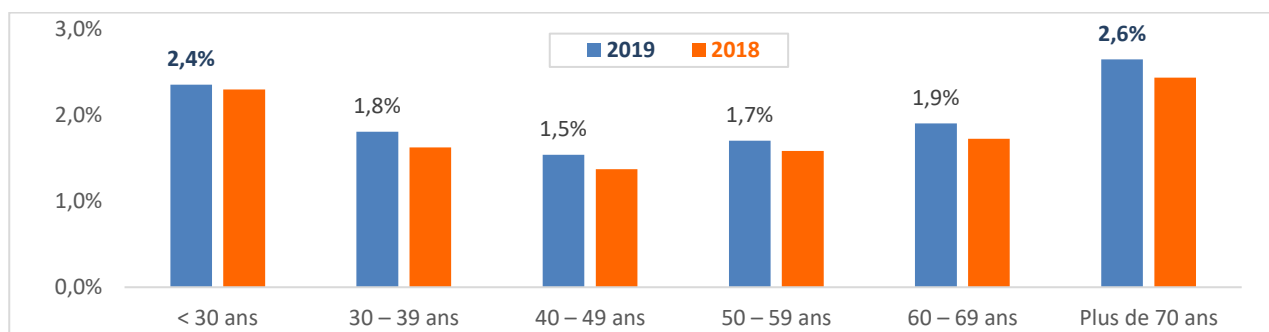
Tranche d'âge	Densité des donateurs (1)		Effort des donateurs (2)	
	2018	2019	2018	2019
< 30 ans	3,1%	3,2%	2,3%	2,4%
30 – 39 ans	8,0%	7,7%	1,6%	1,8%
40 – 49 ans	11,7%	11,2%	1,4%	1,5%
50 – 59 ans	13,8%	13,0%	1,6%	1,7%
60 – 69 ans	19,2%	17,3%	1,7%	1,9%
Plus de 70 ans	22,2%	19,3%	2,4%	2,6%
Total	NS		1,9%	2,1%

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. (1) Proportion des foyers donateurs au regard du total des foyers fiscaux de la tranche d'âge. Elle est de 3,2%, en 2019, pour les moins de 30 ans. (2) Rapport entre le don moyen dans une tranche d'âge, et le revenu moyen des contribuables de cette même tranche d'âge. Il est de 2,4%, en 2019, chez les moins de 30 ans. NS : non significatif

Ce que nous nommons la *densité des donateurs*, sorte de générosité collective, a faibli en 2019, pour toutes les tranches d'âge, excepté chez les moins de 30 ans. Outre le don moyen, progressant pour toutes les tranches d'âge, ce que nous appelons *l'effort des donateurs*, c'est-à-dire par le rapport entre leur don moyen déclaré et le revenu moyen, a évolué de la même manière.

Un graphique complémentaire permet de montrer et de saluer cet *effort des donateurs* des plus jeunes, en 2019, avec un pourcentage presque égal (2,4%) à celui des plus de 70 ans (2,6%), tout comme en 2018.

Graphique 5 : L'effort des donateurs, selon les différentes tranches d'âge



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. Rapport entre le don moyen dans une tranche d'âge, et le revenu moyen des contribuables de cette même tranche d'âge. Il est de 2,4%, en 2019, chez les moins de 30 ans.

Au bilan, il est juste de qualifier les moins de 30 ans, au regard de tous les critères disponibles : ils représentent 4% du total des foyers donateurs et 3,2% des foyers fiscaux de leur strate. Le montant de leurs dons représente 2,5% du total des montants déclarés, avec un don moyen de 343 €. Et lorsque l'on rapporte ce don moyen à leur revenu moyen, ils se situent au 2^{ème} rang, juste derrière les plus de 70 ans.

II – Focus sur les foyers fiscaux imposés

La réduction d'impôt, comme son nom l'indique, ne concerne que les foyers fiscaux qui sont imposés. Même si de nombreux foyers fiscaux non imposés déclarent un don, soit par conviction, soit parce que cette déclaration contribue à leur non-imposition, la part des foyers fiscaux imposés est prépondérante dans ces déclarations (75% des foyers donateurs et 74% des montants).

Cela dépend, naturellement, des moyens significativement plus importants dont les contribuables disposent, mais aussi de cette incitation fiscale, dont nous avons déjà largement démontré qu'elle ne s'apparente en rien à ce que l'on nomme « *une niche fiscale* ». En effet, lors d'un don, le reste à charge est de l'ordre du tiers de la somme concernée, et l'on ne gagne strictement rien, si ce n'est la satisfaction d'un geste solidaire et socialement utile. Il a donc semblé important d'observer le comportement de ces foyers fiscaux imposés déclarant un don, ceci en fonction des différentes tranches de revenus. C'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 4 : Proportion de donateurs et don moyen par tranche de revenus imposables

Tranches de revenus imposables (en €)	Proportion des donateurs (1)				Don moyen en euros			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Moins de 19 000 €	7,1%	6,8%	6,5%	5,4%	159	178	242	218
19 001 à 23 000 €	12,9%	12,7%	11,9%	10,8%	236	243	280	265
23 001 à 31 000 €	18,7%	18,0%	16,5%	15,7%	280	292	309	315
31 001 à 39 000 €	23,9%	23,2%	22,0%	20,6%	310	321	341	344
39 001 à 78 000 €	33,8%	33,1%	30,6%	30,1%	440	451	472	483
Plus de 78 000 €	45,2%	45,0%	42,5%	42,1%	1 219	1 271	1 217	1 259
Total	23,3%	23,0%	21,3%	20,7%	NS			

Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. Base : Foyers fiscaux imposés. (1) Cette proportion est constituée par le rapport entre les foyers fiscaux imposables déclarant au moins un don et le total des foyers fiscaux imposables.

Sur quatre années, la proportion de donateurs, au regard du nombre total de foyers imposables, a baissé systématiquement pour toutes les strates. Au bilan, même si le don moyen des quatre tranches les plus élevées a augmenté de 3,5%, la proportion des contribuables imposables déclarant un don est passée de 23,3% en 2016 à 21,3% en 2018 et à 20,7% 2019.

III – L’Atlas de la générosité en France⁵

Cette générosité est ici appréciée à partir des dons auprès des associations et autres organismes d’intérêt général, déclarés dans le cadre de l’impôt sur le revenu. Elle se présente d’une manière simple à partir de ce que nous nommons *la densité des donateurs*, rapport entre leur nombre et le total des contribuables correspondants, observée précédemment au plan national.

Cette *densité des donateurs* est l’expression de la générosité collective. Comme nous l’avons toujours fait, cette approche se fait à partir des seuls foyers fiscaux imposés, de manière à gommer une large part des différences territoriales constatées sur le plan économique. Pour la même raison, nous nous concentrons ici sur cet indicateur qui ne tient pas compte des sommes données et déclarées.

A – La générosité en régions

Un tableau permet de présenter la densité des donateurs, pour ce qui concerne l’année 2019, accompagnée du rang de chaque région. Le rang des deux années antérieures est précisé, de manière à constater une très faible évolution.

Tableau 5 – Densité des donateurs dans les différentes régions

Région	Densité 2019	Rang 2019	Rang 2018	Rang 2017
BRETAGNE	22,9%	1	1	2
GRAND EST	22,8%	2	3	1
AUVERGNE-RHONE-ALPES	22,4%	3	2	3
ILE-DE-FRANCE	21,8%	4	4	4
OCCITANIE	20,9%	5	6	5
PAYS DE LA LOIRE	20,8%	6	5	7
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	20,7%	7	7	6
NOUVELLE-AQUITAINE	20,4%	8	8	8
NORMANDIE	18,9%	9	9	9
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	18,6%	10	12	11
CENTRE-VAL DE LOIRE	18,5%	11	11	10
HAUTS-DE-FRANCE	18,3%	12	10	12
CORSE	14,0%	13	13	13

Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. Base : Foyers fiscaux imposés. (1) Cette proportion est constituée par le rapport entre les foyers fiscaux imposables déclarant au moins un don et le total des foyers fiscaux imposés.

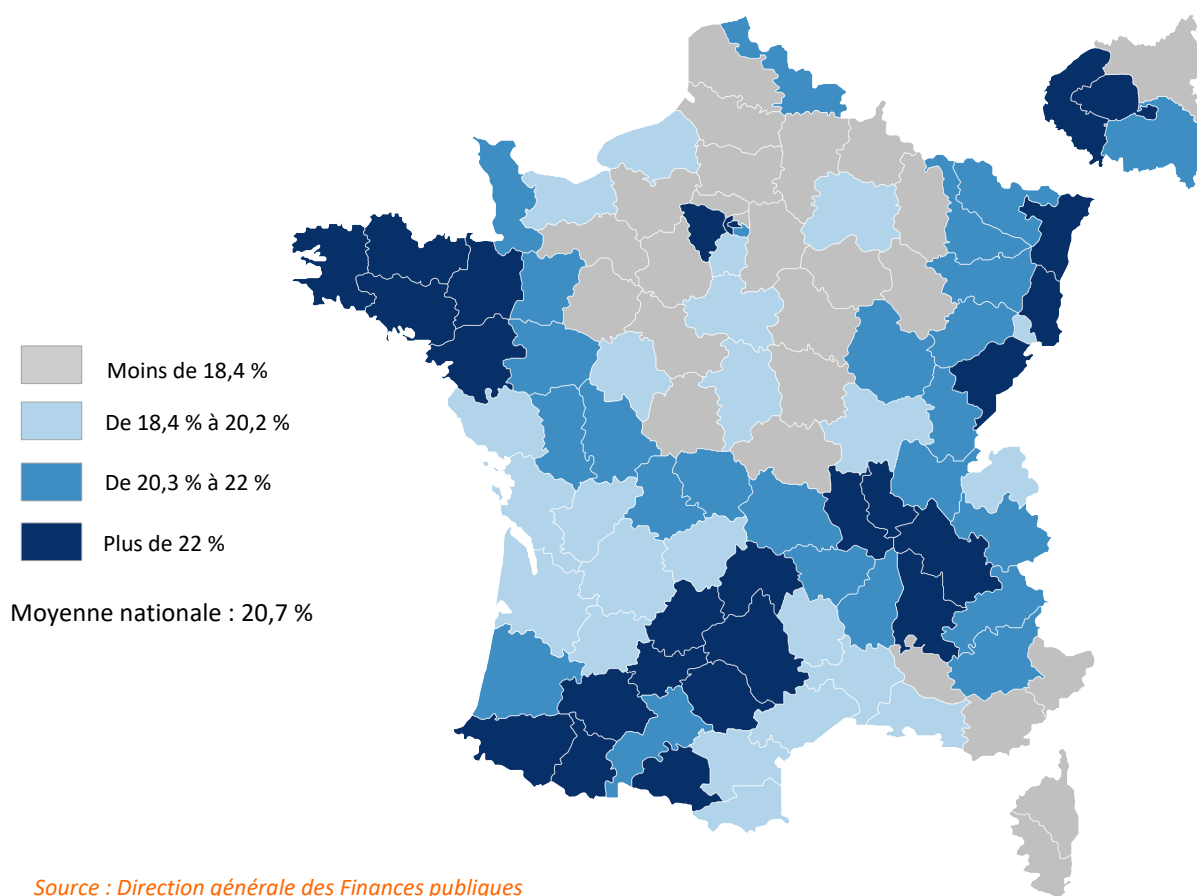
Ce classement est très stable, d’année en année. On remarque qu’il se distingue de celui qui traduit le développement économique. Trois régions, avec des rangs variant très peu, figurent toujours aux trois premières places : la Bretagne, le Grand Est et l’Auvergne-Rhône-Alpes. Quatre régions, l’Ile-de-France (4^{ème} rang), la Nouvelle Aquitaine (8^{ème} rang), la Normandie (9^{ème} rang) et la Corse (13^{ème} rang) figurent à la même place, au cours des trois années écoulées.

⁵ Cette année, pour simplifier la présentation, nous ne reprenons ni l’estimation des sommes données dans chaque région, ni la notion de don moyen, qui intéressent essentiellement les collecteurs. Ils sauront prendre les contacts nécessaires et établir une coopération avec notre association, pour disposer de ces informations.

B – La générosité en départements

Cette carte permet de détailler cette densité des donateurs, au plus fin du territoire métropolitain, avec une diagonale généreuse qui se vérifie au fil des années.

La densité des donateurs en département - 2019 (donateurs imposés/total des imposés)



Source : Direction générale des Finances publiques

Une « *diagonale généreuse* » se confirme, allant des Pyrénées-Atlantiques (13^{ème} rang national) jusqu'aux deux départements alsaciens (aux deux premiers rangs), et passant notamment par l'Ariège, le Gers, le Tarn-et-Garonne, le Lot, le Cantal, départements ruraux situés dans les premiers de ce classement, dans lesquels la générosité est pratiquée au quotidien.

Cette diagonale est aussi composée de plusieurs départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'extrême Est de la France, appartenant aux deux strates les plus élevées (plus de 20,3 % de donateurs parmi les foyers imposés).

Eloignés de cette diagonale, on notera les quatre départements bretons et la Loire-Atlantique, ainsi que l'Ouest francilien, qui réunissent plus de 22 % de donateurs.

Cette carte de France évolue assez peu, le plus souvent lorsque des catastrophes naturelles se produisent et encouragent de nouveaux donateurs à se manifester.

IV – Les dons IFI en nette hausse

Dans le cadre de notre relation privilégiée avec la Direction générale des Finances publiques, depuis de nombreuses années, nous avons pu travailler sur une série homogène de huit années (2010-2017), concernant la totalité des dons déclarés au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), en faveur des organismes éligibles. Depuis deux années, nous pouvons, selon la même méthodologie, travailler sur des données partagées, relatives au nouvel impôt sur la fortune immobilières (IFI).⁶

Article 964 du Code général des impôts, créé par la loi du 30 décembre 2017

Il est institué un impôt annuel sur les actifs immobiliers désigné sous le nom d'impôt sur la fortune immobilière. Sont soumis à cet impôt les foyers dont la valeur de ces actifs est supérieure à 1 300 000 €. Les conditions d'assujettissement sont appréciées au 1^{er} janvier de chaque année.

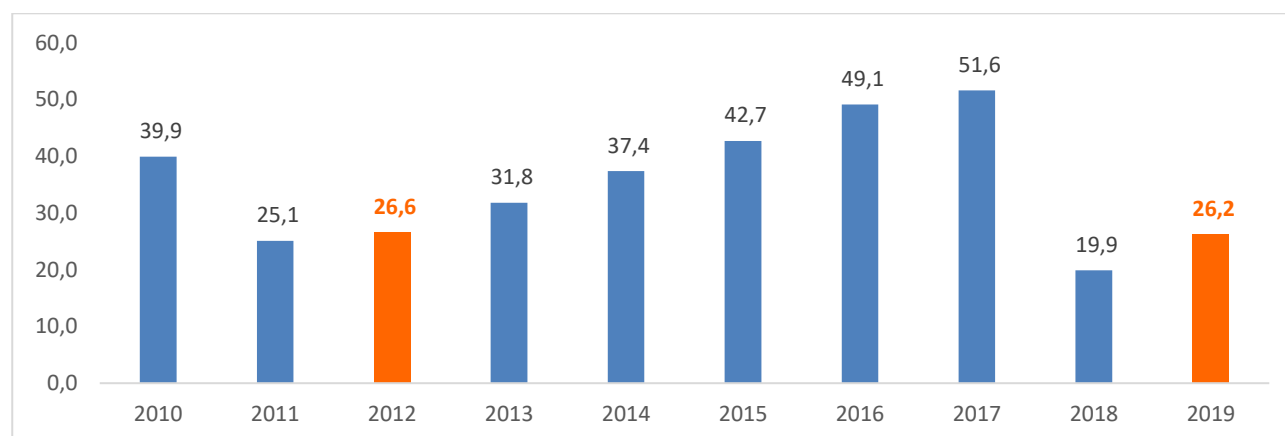
En cas de dons au profit d'organismes d'intérêt général, les assujettis bénéficient d'une réduction d'IFI égale à 75 % des dons réalisés, dans la limite de 50 000 €. Il s'agit des versements effectués au profit d'organismes établis en France ou dans un Etat européen : établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou supérieur consulaire ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif, des fondations reconnues d'utilité publique, de structures d'insertion par l'activité économique régies par le code du travail (associations intermédiaires, entreprises d'insertion...), des fondations universitaires, des fondations partenariales, de l'Agence nationale de la recherche, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'associations reconnues d'utilité publique ayant pour objet le financement et l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises (association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), associations du Réseau Entreprendre et de France Initiative).

L'ensemble des données qui suivent, sont relatives aux versements effectués au profit d'organismes établis en France.

A – Le nombre de donateurs

Le graphique suivant permet de voir l'incidence du changement de la réglementation et le passage de l'ISF à l'IFI, au cours de l'année 2018.

Graphique 6 – Evolution du nombre de foyers donateurs (en milliers)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

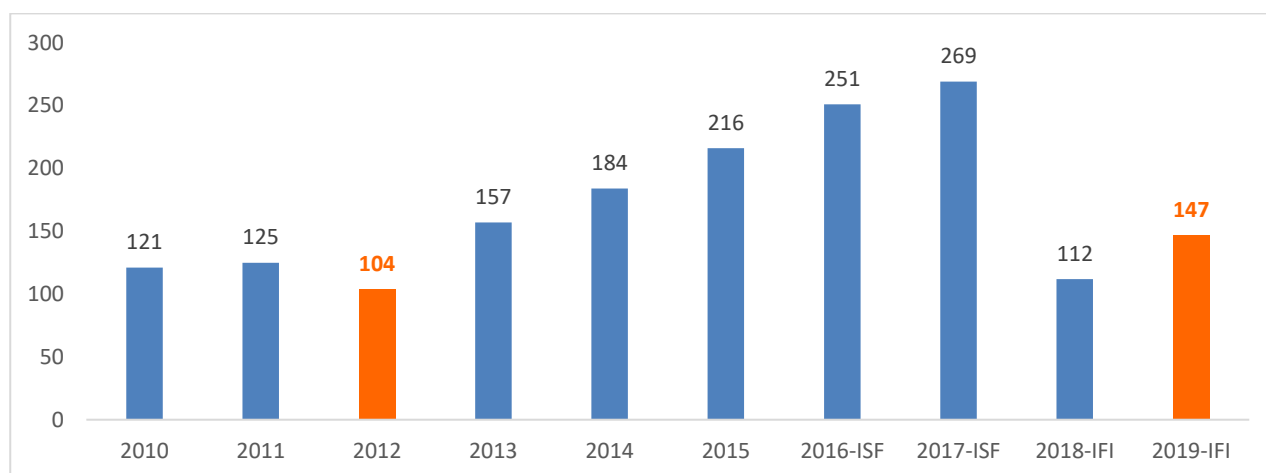
La progression observée en 2019 est d'un peu plus de 30%, après l'année 2018, exceptionnelle à bien des égards : passage de l'ISF à l'IFI, prélèvement à la source, troubles sociaux importants. Ainsi, le nombre des donateurs IFI est comparable à ce qu'il était concernant l'ISF en 2012.

⁶ Nous tenons à remercier l'équipe de la Direction générale des Finances publiques, à la fois pour la transmission des informations et pour l'utile dialogue qui a permis de les lire correctement et de les présenter dans cette publication. De nombreux échanges ont été nécessaires, il convenait de vérifier en commun la continuité et la cohérence de l'information, notamment en débusquant, en coopération, certaines erreurs involontaires de déclarations.

B – Les montants déclarés

Il semble que les collecteurs aient réussi à retrouver une démarche de conviction en direction de ceux qu'ils appellent les *grands donateurs*. L'évolution des montants déclarés au titre de l'IFI, présente aussi une nette augmentation, en 2019.

Graphique 7 – Evolution des montants déclarés (en millions d'euros)



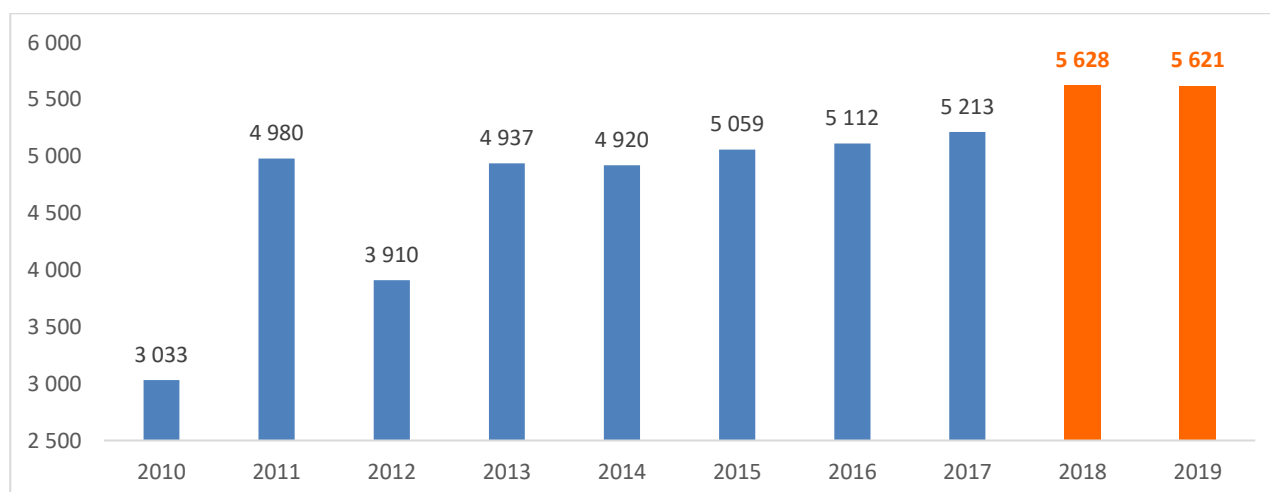
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

L'augmentation des montants des dons IFI dépasse 30%, en 2019, à l'identique de l'évolution concernant le nombre de donateurs. Si l'on conserve le repère précédent qui montre que le nombre de donateurs de 2019 a rejoint celui de 2012, on note que le montant des dons déclarés en 2019, au titre de l'IFI, est de 40% supérieur à celui de 2012, relatif à l'ISF.

C – Evolution du don moyen

Il s'agit de l'ensemble des dons, déclarés au titre de l'ISF, puis de l'IFI, au cours d'une année, à une ou plusieurs associations. Le graphique montre une plus grande propension à donner, parmi les assujettis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière.

Graphique 8 – Evolution du don moyen (en euros)



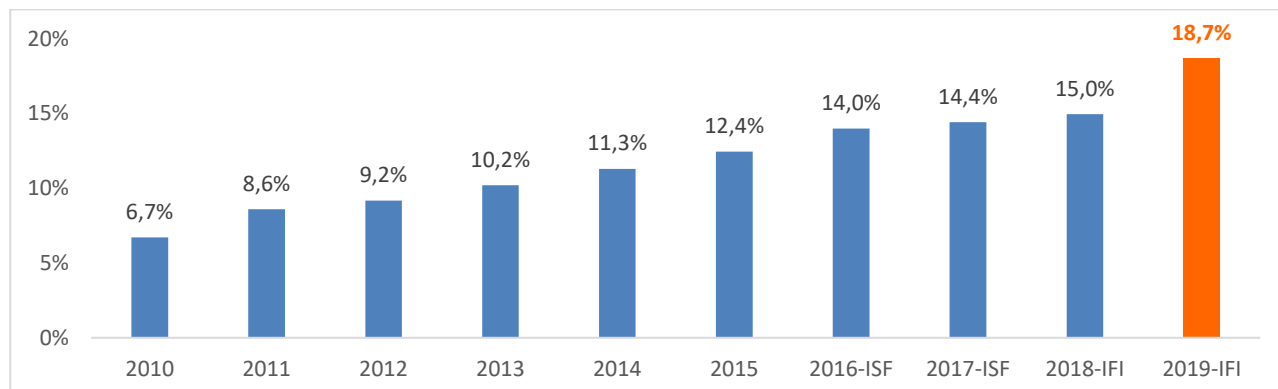
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

Clairement, après une faible évolution du don moyen, au titre de l'ISF, entre 2013 et 2017, la mise en place du nouveau système montre une augmentation de l'ordre de 12%.

D – La densité des donateurs

Il s'agit du rapport entre le nombre de foyers donateurs, et celui du nombre des assujettis, redevables de l'ISF, jusqu'en 2017, et de l'IFI, en 2018 et 2019. Le graphique suivant traduit cette évolution.

Graphique 9 – Evolution de la densité des donateurs (rapport entre leur nombre et celui des assujettis)



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S

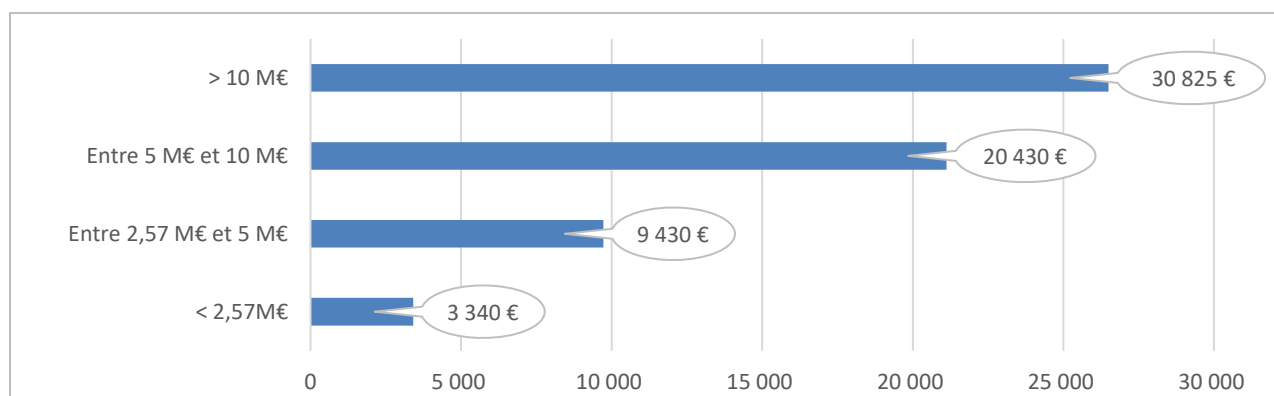
Ce que nous appelons *la générosité collective*, c'est-à-dire le nombre de donateurs au regard du potentiel que représentent les assujettis à l'impôt en vigueur, a bien résisté en 2018, au regard des multiples difficultés de cette année-là. Et l'année 2019 présente un ratio nettement plus élevé, supérieur de 30% à ce qu'il était pour la dernière année ISF, et de 25% à ce qu'il était, au cours de la première année IFI.

Au-delà du tableau, on précisera que le nombre d'assujettis IFI est passé de 133 000 en 2018, à 139 000 en 2019, soit 4,5% de plus, mais que le nombre de foyers donateurs a augmenté plus vite (31%), ce qui explique une densité en nette augmentation.

E – Le don moyen par tranche de revenus

Il est évident que les dons varient fortement, selon la fortune immobilière de chacun. Le graphique suivant montre comment cette variation se constate, selon les quatre strates classiques.

Graphique 10 – Don moyen constaté en 2019, selon la tranche de patrimoine (1)



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S. (1) Le patrimoine moyen constaté en 2019 est de 2 407 000 euros.

En complément de ce graphique, un tableau permet de montrer la ventilation respective des donateurs et des montants correspondants, en fonction de ces quatre tranches.

Tableau 6 – Les donateurs et les montants déclarés – IFI 2019

Fraction de patrimoine	Répartition des donateurs	Répartition des montants
< 2,57M €	74%	44%
Entre 2,57 M € et 5 M €	21%	35%
Entre 5 M € et 10 M €	5%	16%
> 10 M €	1%	5%
Total	100%	100%

Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S.

Il n'est pas étonnant que les titulaires des patrimoines les plus importants, supérieurs à cinq millions d'euros, représentent seulement 6% des donateurs, mais 21% des montants déclarés.

Au-delà de ce tableau, précisons que selon une approche par décile, 10% des dons correspondent à un montant inférieur à 240 euros, et représentent 0,2% du total déclaré, alors que les 10% du décile le plus haut, sont d'un montant supérieur à 12 510 euros, en moyenne, et correspondent à un peu plus de 50% du montant total déclaré. La ventilation constatée en 2019 est très proche de ce qu'elle était en 2018.

A titre de complément, précisons que les foyers français assujettis à l'IFI peuvent déclarer des dons accordés à des organismes établis en Union Européenne. En 2019, on a compté 300 foyers fiscaux déclarant 2,8 millions d'euros, soit un don moyen de l'ordre de 9 300 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de notre partenariat avec la DGFIP, nous avons pu commencer une observation croisée. Ainsi, 98,9% des assujettis à l'IFI effectuent aussi une déclaration au titre de l'impôt sur le revenu. De plus, 71,4% des foyers donateurs, au titre de l'IFI, effectuent aussi un don au titre de l'impôt sur le revenu.

V - La collecte 2019

Cette étude ne permet pas d'approfondir la question relative à ce que Sophie Rieunier, membre de notre comité d'experts et administratrice de Recherches & Solidarité, appelle « les petits actes de dons ». Sa contribution est donc précieuse et enrichit cette vingt-cinquième publication.

A – De nouvelles occasions de donner

Micro-don, « Z Event », Instagram : de nouvelles occasions de donner qui posent la question de la fidélité à la cause - Par Sophie Rieunier, professeur des universités, Université Gustave Eiffel

Ces 5 dernières années ont donné lieu à plusieurs innovations dans la collecte de fonds. Si le « mailing papier » reste pour beaucoup de structures la source d'au moins 60% de leur collecte ponctuelle, la majorité des collecteurs de fonds soulignent que cette technique est « vieillissante » et se posent des questions sur les moyens de collecte qui vont pouvoir prendre le relais.

Dans la 3^{ème} édition de l'ouvrage « Marketing et communication des associations » (Ed Dunod) qui paraîtra en janvier 2021⁷, nous avons interrogé plusieurs directeurs du développement d'associations ou responsables d'agences « non profit » sur les futurs outils de collecte de dons. Quels sont les principaux enseignements de ces interviews ?

Tout d'abord, il apparaît que beaucoup de structures ont misé sur le développement du prélèvement automatique mensuel. Impulsé par les opérations de « street marketing » mises en place il y a plus de 15 ans, ainsi que par la proposition du « prélèvement automatique dans les mailings et sur les sites internet des structures », ce prélèvement automatique permet de s'assurer de la fidélité des donateurs. A titre d'exemple, le prélèvement automatique représente 68% du don des particuliers pour l'UNICEF, ce qui est assez atypique mais qui montre l'intérêt de cet outil.

Au-delà du prélèvement automatique, les associations mettent en place la collecte digitale (site internet propre, utilisation des réseaux sociaux et crowdfunding). Il est utile de rappeler ici que, même si on en parle très peu, la collecte par le site internet de l'association représente 70% de la collecte digitale (source : Saint Michel, 2016). C'est donc par le site de l'association qu'on va collecter plutôt que par le crowdfunding par exemple (qui représente 2% des dons collectés par les associations en 2019).

En dehors du mailing, du prélèvement à la source et de la collecte sur site propre, les associations testent des outils innovants de collecte. Ainsi, ces 5 dernières années ont été le témoin d'innovations intéressantes, visant à susciter du don chez les populations plus jeunes, peut-être « non donatrices » aux associations : le micro-don en caisse, la collecte par événement sur internet (« Z Event ») et le don via les réseaux sociaux.

Ici, le donateur est interpellé lorsqu'il fait ses courses (micro-don), quand il surfe sur son réseau d'amis (Facebook ou Instagram notamment) ou lorsqu'il suit des gamers populaires qui produisent des « challenges » (« Z Event »). Le don est alors mis en avant, lors d'une activité de loisirs, en demandant une contribution financière moindre que sur de la collecte « classique ». On accepte d'arrondir à l'euro supérieur, de rajouter 1 euro en caisse, de contribuer à une cagnotte lancée par un ami sur Facebook pour telle ou telle association, d'encourager un challenge lancé par un gamer lors de « Z Event » (le don moyen lors du dernier « Z Event » d'octobre 2020 a été de 10,23 euros)⁸.

⁷ Gallopel-Morvan K, Birambeau P, Larceneux F, et Rieunier S (2021), Marketing et Communication des associations, 3^{ème} édition, DUNOD, Paris.

⁸ Montant publié sur le site de France Générosités qui est revenu sur l'évènement : <https://www.francegenerosites.org/z-event-2020-au-profit-damnesty-international-france/>

Il n'existe pas à notre connaissance de recherches publiées sur cet acte de don d'une nouvelle nature, mais ces nouvelles techniques de collecte posent trois questions centrales qui mériteraient d'être approfondies.

1 – Est-ce que ces « petits actes de don » sont de nature à mettre le pied à l'étrier de ces donateurs ?

Ou est-ce que ça les dédouane au contraire de réaliser des dons plus conséquents le reste de l'année ? Autrement dit, est-ce que le fameux « warm glow giving » qu'on va ressentir en donnant 10 euros à Zenator dans « Z Event » va nous pousser à redonner dans l'année ou va-t-il suffire à nous dire qu'on a fait « notre part » ?

2 – Quelle est la place de la cause et de l'association dans cette générosité ?

Dans un comportement de don « classique » par mailing ou par Internet, le donateur a été ému par une cause et a choisi une « marque » associative à laquelle il fait confiance pour agir. Le choix de l'association à qui donner est donc une démarche proactive et n'est pas le fruit du hasard. Ici, dans le cas de dons sur les réseaux sociaux, le micro-don ou par « Z Event », le donateur ne choisit pas la cause, et encore moins la structure bénéficiaire, elle lui est proposée par un tiers, ses amis (réseaux sociaux), ou le magasin (micro-don). Dès lors, ceci interroge sur les motivations à faire ce don, qui reposent certainement plus sur la volonté de « faire plaisir » à un tiers que de contribuer à une cause spécifique. On peut alors s'interroger sur un problème un peu plus préoccupant : comment dès lors fidéliser le donateur à la cause alors qu'il a donné pour répondre à la demande d'un tiers ? Autrement dit, si j'ai donné pour « Z Event », est-ce que je redonnerai pour Amnesty France l'an prochain ? Ou pour la nouvelle association promue par « Z Event » en 2021 ? Ou peut-être... pour les deux structures ?

3 – Enfin, comment développer une relation privilégiée avec un donateur qu'on ne connaît pas et dont on n'a pas les coordonnées ?

Le micro-don ne permet pas de faire remonter les coordonnées des donateurs auprès des associations pour lesquelles le magasin collecte. Les associations ne peuvent donc pas remercier le donateur, et ne peuvent pas l'inclure dans leurs bases de données. Il en est de même si le donateur ne demande pas de reçu fiscal une fois qu'il a fait le don à « Z Event » ou s'il donne sur certains réseaux sociaux dans des cagnottes. Ceci pose à nouveau la question de la fidélité à la cause et la question de l'entretien d'une relation forte avec le donateur.

De nature optimiste, je fais l'hypothèse que ces trois innovations de collecte pousseront certainement les nouveaux donateurs à réaliser à nouveau des dons, peut-être plus conséquents dans l'avenir. Mais ceci reste à prouver et il serait très intéressant que les structures qui investissent dans ces modes de collecte puissent déterminer comment capitaliser sur tous ces « petits dons » pour en faire « de grandes rivières » de donateurs fidèles.

B – L'estimation 2019

Selon une démarche basée sur de nombreuses enquêtes menées auprès des donateurs, nous pouvons constituer ce montant selon trois composantes :

- La première, particulièrement robuste, dûment vérifiée et homogène d'une année sur l'autre, correspond au montant des dons déclarés auprès des services fiscaux. Il est, comme on vient de le voir, de 2,6 milliards d'euros en 2019, dans le cadre de l'impôt sur le revenu.
- La deuxième correspond aux dons non déclarés, qui auraient pu l'être, dans la mesure où ils sont effectués par chèques, virements ou autres procédures permettant de délivrer un reçu fiscal. Cette composante, par définition estimée, est calculée en affectant la première somme d'un coefficient, constant d'une année sur l'autre, et issu d'enquêtes menées auprès des Français. Au titre de l'année 2019, ce montant pourrait se situer entre 1,1 et 1,2 milliard d'euros.⁹

⁹ Ces dons correspondent à un peu plus de 42% du montant total des sommes déclarées.

- La troisième composante correspond aux dons qui ne peuvent pas faire l'objet d'une déclaration, faute de reçu fiscal. Elle se compose de petites sommes (dons de la main à la main, arrondis sur salaire ou arrondis en caisse, dons par SMS...). Sur la base d'enquêtes menées auprès des Français, on peut, avec grande prudence, compte tenu des caractéristiques de cette composante, estimer ce montant entre 900 millions et un milliard d'euros¹⁰.

Ainsi, en toute transparence quant au calcul effectué, on parvient à un montant total de collecte situé **entre 4,6 et 4,8 milliards d'euros** pour l'année 2019. En prenant également en compte les dons IFI, on obtiendrait un montant proche des 5 milliards d'euros.

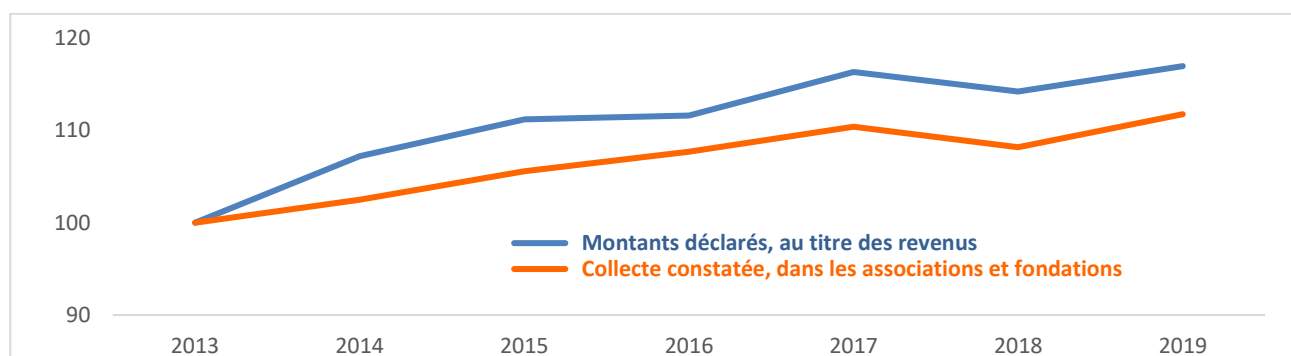
C - Les évolutions 2018-2019

Source et méthodologie : Cette analyse s'appuie cette année sur les montants de collecte, hors legs, de 89 associations et fondations qui ont reçu des dons de la part des particuliers en 2019¹¹. Le nombre d'organismes collecteurs est légèrement inférieur à celui des années antérieures car certains ont reporté leur assemblée générale en raison de la crise sanitaire et ne sont pas encore en mesure de publier leurs chiffres. De plus, les associations et fondations ayant collecté des dons pour la reconstruction de Notre-Dame ne sont pas retenues afin de rester sur un échantillon comparable et homogène d'une année sur l'autre. Ensemble, les montants pris en compte représentent 1,2 milliard d'euros, soit un peu moins de 30% du montant total estimé de la collecte en France (entre 4,6 et 4,8 milliards en 2019). Ce panel, suivi d'une année sur l'autre, constitue un outil dont la fiabilité a été constatée, en rapprochement avec les données fournies par la DGFiP.

Elles sont observées ici à partir du panel décrit plus haut : 89 associations et fondations représentant 1,2 milliard d'euros de collecte en 2019. Ensemble, ces organismes affichent une évolution évaluée à 3,3%. A rapprocher des 2,4% constatés auprès de la DGFiP, et des 3,8% annoncés par France Générosités. Nous sommes donc dans une fourchette cohérente et montrant un assez bon bilan pour l'année 2019.

Le graphique suivant permet de montrer la corrélation qui se confirme entre le suivi des montants déclarés, au titre de l'impôt sur le revenu, et le suivi effectué auprès des associations et fondations.

*Graphique 11 – Evolution des montants déclarés et de la collecte des associations
(en base 100 en 2013)*



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement et suivi de la collecte Recherches & Solidarités

Entre 2013 et 2019, le montant des dons déclarés a donc augmenté de 17% environ et celui de la collecte, de 11,7%. Le graphique montre que c'est la période 2014-2015 qui a permis de creuser un petit écart, vraisemblablement grâce à la communication des associations encourageant leurs donateurs à déclarer leur générosité. Depuis 2017, les courbes sont rigoureusement parallèles.

¹⁰ Ces dons correspondent à environ 20% du total des sommes déclarées et de celles qui auraient pu l'être.

¹¹ Les montants de collecte ont été obtenus soit directement auprès des associations et des fondations, soit dans les « comptes d'emploi des ressources » publiés sur le site des organisations, soit encore sur le site du Journal officiel. Un retour sur l'année antérieure permet de tenir compte des ajustements que certains collecteurs sont amenés à faire, afin de nous assurer d'un suivi annuel le plus juste possible.

Ainsi, ces deux types de suivis de données se confortent mutuellement, pour donner un outil utile aux collecteurs et aux décideurs, ce qui est précisément notre objectif.

D - Les 40 collectes les plus importantes en France

Cette présentation s'appuie sur les montants de collecte de 2019 auprès des particuliers, hors legs et dons des entreprises. Les rangs indiqués ici constituent des repères et en aucun cas un palmarès pour juger de la notoriété ou encore moins du « *rendement de collecte* » des uns par rapport aux autres.

Tableau 7 – Présentation des 40 collectes plus importantes en 2019

Organismes collecteurs	Rang 2019	Organismes collecteurs	Rang 2019
Fondation du Patrimoine	1	Secours populaire	21
Association Française contre les Myopathies (AFM)	2	Petits Frères des Pauvres (association et fondation)	22
Restos du Cœur*	3	AIDES	23
Secours Catholique Caritas (association et fondation)	4	Institut Gustave Roussy (Institut et fondation)	24
Médecins Sans Frontières (association et fondation)	5	Fondation des monastères	25
Fondation Notre Dame	6	Fondation pour la recherche médicale	26
Croix-Rouge française	7	Société protectrice des animaux*	27
UNICEF France	8	Amnesty International	28
Ligue nationale contre le cancer	9	Fondation de France (hors fondations abritées)	29
Médecins du Monde	10	Fondation Arc	30
Apprentis d'Auteuil	11	L'Œuvre d'Orient	31
Action contre la faim	12	APF France Handicap	32
Handicap international	13	Société Nationale des Sauveteurs en Mer	33
Institut Curie	14	Aide à l'Église en Détresse	34
Fondation abbé Pierre	15	CFRT - Le Jour du Seigneur	35
Secours Islamique	16	Fondation WWF	36
CCFD - Terre Solidaire	17	Sidaction	37
Greenpeace	18	Institut du Cerveau et de la Moelle Épineuse	38
Institut Pasteur	19	La Chaîne de l'Espoir	39
SOS Villages d'enfants	20	Plan International France	40

* Référence 2018 en attente d'actualisation 2019.

Source : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes d'emplois des ressources qui sont publiés sur leur site ou au Journal officiel.

N'étant pas à l'abri d'une erreur ou d'une omission, nous remercions par avance les associations et les fondations concernées, ainsi que les experts de ces sujets pour leurs éventuelles remarques.

VI - Les associations face au COVID

Dès l'entrée en vigueur du confinement, le 17 mars dernier, une volonté partagée s'est exprimée d'observer au plus près la façon dont les associations allaient gérer la situation et dans quelle mesure elles allaient pouvoir continuer à jouer leur rôle citoyen et d'amortisseur social. L'équipe de Recherches & Solidarités a tout naturellement répondu présente à l'appel du Mouvement Associatif pour rejoindre la démarche coordonnée autour du Réseau National des Maisons des Associations, de *la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative* du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, démarche à laquelle se sont ensuite associés le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) et France Générosités.

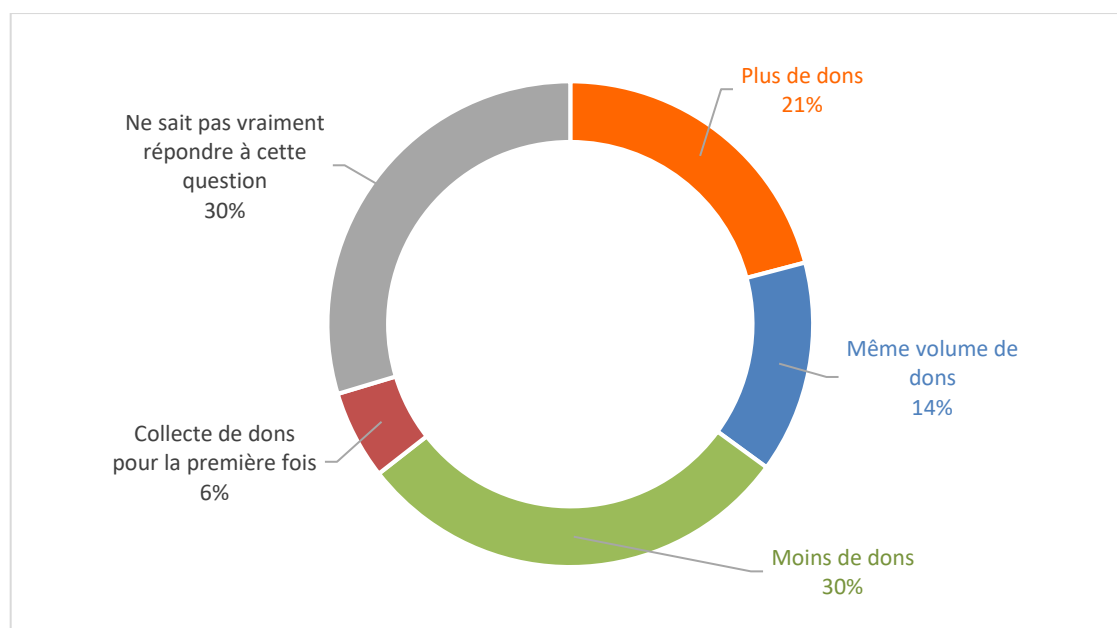
Après une enquête menée pendant le confinement, et réunissant plus de 23 000 retours de responsables associatifs, nous avons participé à une deuxième consultation, au cours du déconfinement, et réunissant 12 248 témoignages.

Destinée notamment à mesurer les premiers impacts de la crise, la deuxième enquête abordait aussi les dons des particuliers et ceux des entreprises. Les résultats suivants s'appuient sur 3 200 réponses d'associations recevant des dons de particuliers, et sur 3 060 réponses d'associations recevant des dons des entreprises.

A – Les dons des particuliers

Le graphique suivant permet de remarquer que près du tiers des répondants ne disposaient pas encore des bilans nécessaires pour se prononcer.

*Graphique 12 : Concernant les dons des particuliers, qu'en est-il depuis que la crise du COVID-19 s'est déclarée en France ? **



*Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai - dès le début du déconfinement - au 15 juin 2020, auprès de 12 248 responsables associatifs. * Résultats calculés sur les seules réponses des associations recevant des dons des particuliers*

Notons d'abord que 6% des associations ont décidé d'effectuer une collecte pour la première fois. Une projection nationale prudente montre que ce résultat pourrait correspondre à un peu plus de 20 000 associations. Outre les 14% des responsables associatifs estimant qu'ils ont reçu à peu près autant de dons, le bilan de ceux qui regrettent que ces dons aient été moins nombreux (30%) est clairement supérieur à celui de ceux qui ont constaté qu'ils étaient plus nombreux (21%).

L'importance de l'échantillon autorise à prolonger ces résultats, selon deux critères importants : le secteur d'activité, d'une part, et la taille de l'association, mesurée par son budget annuel, d'autre part.

*Tableau 8 : Résultats selon les secteurs d'activité des associations **

	Action sociale	Santé	OSI	Défense causes et droits	Loisirs, vie sociale	Sport	Culture	Environnement	Education populaire
Proportion d'associations recevant des dons des particuliers	44%	55%	61%	50%	18%	18%	32%	51%	25%
Réponses des responsables associatifs									
Nous recevons plus de dons	24%	15%	16%	14%	26%	24%	20%	14%	23%
Le même volume de dons	17%	13%	24%	10%	13%	11%	13%	22%	15%
Moins de dons	29%	38%	38%	41%	25%	29%	31%	31%	24%
Nous avons sollicité des dons pour la 1 ^{ère} fois	4%	5%	3%	4%	11%	5%	8%	2%	9%
Je ne sais pas vraiment répondre	26%	29%	19%	30%	25%	32%	29%	31%	29%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai au 15 juin 2020 auprès de 12 248 responsables associatifs. * N'ont été pris en compte que les domaines présentant un nombre significatif de réponses exploitables. **Lecture** : Dans le domaine de l'action sociale, 44% des associations effectuent des collectes auprès des particuliers. Si 24% de ces associations ont reçu plus de dons, elles sont 29% à indiquer qu'elles ont reçu moins de dons.

Dans l'ordre, les associations de solidarité internationale (61%), les associations de santé (55%), le secteur de l'environnement (51%) et celui de la défense des causes et des droits (50%) présentent la plus forte proportion de collecteurs. Le différentiel entre les répondants indiquant avoir reçu davantage de dons et ceux qui expriment l'opinion contraire, de l'ordre neuf points, pour l'ensemble des secteurs, est ici le plus défavorable pour la défense des droits et des causes (27 points) et le moins défavorable pour l'action sociale et le sport (5 points), et même quasiment nul pour l'éducation populaire, les loisirs et la vie sociale.

Tableau 9 : Résultats selon la taille des associations

	< 10 K €	10 K € à 50 K €	50 K € à 100 K €	100 K € à 200 K €	200 K € à 500 K €	500 K € à 1M €	> 1 M €
Proportion d'associations recevant des dons des particuliers dans l'échantillon	20%	25%	29%	32%	33%	27%	32%
Réponses des responsables associatifs							
Nous recevons plus de dons	24%	21%	21%	20%	19%	20%	23%
Le même volume de dons	13%	15%	12%	15%	16%	15%	19%
Moins de dons	34%	32%	30%	28%	26%	25%	23%
Nous avons sollicité des dons pour la 1 ^{ère} fois	4%	5%	6%	8%	8%	6%	7%
Je ne sais pas vraiment répondre	26%	27%	31%	28%	31%	35%	28%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

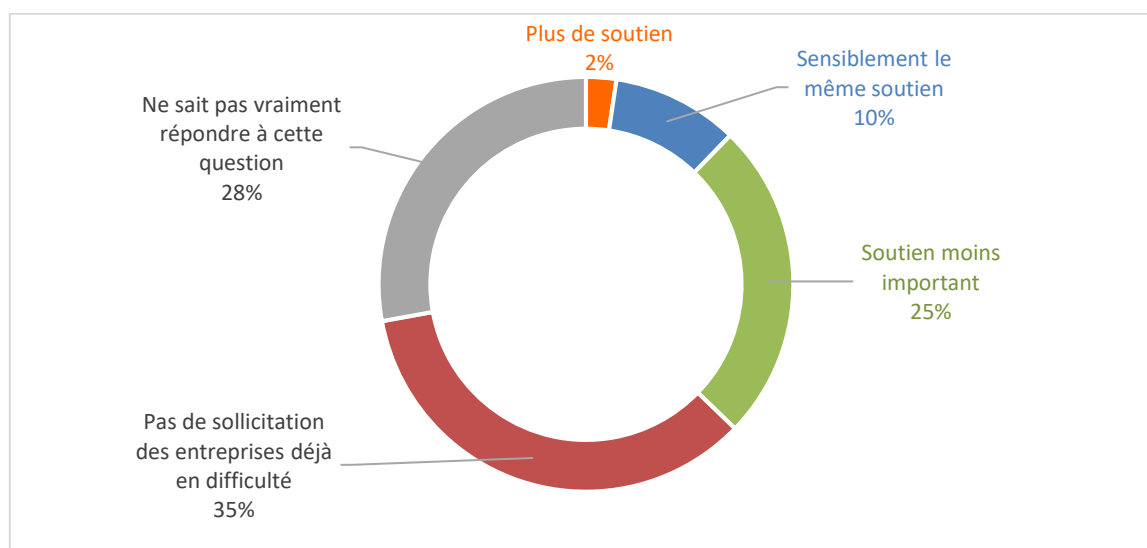
Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai au 15 juin 2020, auprès de 12 248 responsables associatifs.

La proportion des associations qui collectent auprès des particuliers augmente avec leur taille. Et le différentiel entre les réponses relatives aux augmentations du nombre de dons et celles qui signalent leur diminution, au profit de ces derniers, baisse en corrélation avec la taille des associations, en lien avec leurs moyens de communication, de l'ordre de 10 points jusqu'à 50 000 euros de budget annuel, jusqu'à un strict équilibre, au-dessus d'un million d'euros.

B – Les dons des entreprises

Au sein de l'échantillon, environ une association sur quatre reçoit des dons provenant des entreprises, au titre du mécénat.¹²

Graphique 13 : Concernant les dons d'entreprise (mécénat) qu'en est-il depuis que la crise du COVID-19 s'est déclarée en France ?



Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai au 15 juin 2020 auprès de 12 248 responsables associatifs.

* Résultats calculés sur les seules réponses des associations recevant des dons des entreprises

Si l'on met de côté les 28% d'associations dont les responsables ne sont pas en mesure de répondre et les 35% de ceux qui ont jugé préférable de différer leurs sollicitations auprès d'entreprises également aux prises avec le confinement, on parvient à une proportion de seulement 37% d'associations en mesure de s'exprimer concernant les démarches de mécénat. Pour 25% des responsables indiquant avoir reçu un soutien moins important, il n'y en a que 2% pour estimer qu'il a été, au contraire, plus important.

*Tableau 10 : Résultats selon les secteurs d'activité des associations**

	Action sociale	Loisirs, vie sociale	Sport	Culture	Education populaire
Proportion d'associations recevant des dons des entreprises dans l'échantillon	25%	18%	18%	32%	14%
Réponses des responsables associatifs					
Nous recevons davantage de soutien	13%	2%	0%	1%	6%
Sensiblement le même soutien	21%	11%	6%	11%	19%
Nous recevons un soutien moins important	23%	18%	26%	27%	17%
Nous avons décidé de ne pas solliciter les entreprises déjà en difficulté	14%	39%	41%	36%	24%
Je ne sais pas vraiment répondre à cette question	29%	29%	27%	25%	34%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai au 15 juin 2020 auprès de 12 248 responsables associatifs. * N'ont été pris en compte que les domaines présentant un nombre significatif de réponses exploitables.

Parmi les cinq domaines pour lesquels le segment comportait un nombre significatif de références, la culture présente la plus forte proportion d'associations ayant recours au mécénat. Compte tenu des circonstances, le secteur de l'action sociale tire son épingle du jeu, avec une proportion non négligeable de 13% d'associations ayant reçu davantage de soutien, même si cela ne suffit pas pour compenser les 23% d'associations indiquant le bilan inverse.

¹² Voir sur ce sujet l'étude publiée en janvier 2018, avec le soutien de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative. <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2018/04/Mecenat-24-04-2018.pdf>

Le tableau suivant présente les mêmes données, examinées au filtre du critère de taille, mesurée par le budget annuel. La proportion des associations qui coopèrent avec des entreprises, au titre du mécénat, présente une proportion, qui va du simple au triple, jusqu'à la tranche de 50 à 100 000 €.

Tableau 11 : Résultats selon la taille des associations

Associations recevant des dons des entreprises	< 10 K €	10 K € à 50 K €	50 K € à 100 K €	100 K € à 200 K €	200 K € à 500 K €	500 K € à 1 M €	> 1 M €
Proportion d'associations recevant des dons des entreprises dans l'échantillon	11%	25%	34%	33%	29%	28%	29%
Réponses des responsables associatifs							
Nous recevons davantage de soutien	2%	1%	1%	2%	5%	4%	11%
Sensiblement le même soutien	11%	8%	8%	9%	14%	14%	21%
Nous recevons un soutien moins important	18%	21%	27%	29%	29%	26%	30%
Nous avons décidé de ne pas solliciter les entreprises déjà en difficulté	38%	44%	35%	32%	28%	27%	9%
Je ne sais pas vraiment répondre à cette question	32%	26%	30%	28%	24%	29%	29%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai au 15 juin 2020, auprès de 12 248 responsables associatifs.

Seules les associations disposant d'un budget supérieur à 1 million d'euros ont enregistré une augmentation significative de soutien par mécénat. Cette proportion non négligeable de 11% est significative, bien que très inférieure à celle des associations déclarant recevoir moins de soutien des entreprises (30%).

VII – Le cas particulier des dons aux partis politiques¹³

Depuis l'année 2013, les contribuables peuvent déclarer leurs dons aux partis politiques, d'une manière distincte, dans leur déclaration de revenus. L'année 2013 pouvant être considérée comme une année de transition, nous observons l'évolution du nombre de donateurs et des montants correspondants, à compter de l'année 2014, dans le tableau suivant.

Tableau 12 – Evolution des dons déclarés, destinés aux partis politiques

Années	Donateurs (1)	Montants des dons déclarés (en K €)	Don moyen (en €)
2014	380 000	108 000	284
2015	327 000	94 000	287
2016	292 000	83 702	287
2017	266 000	80 845	304
2018	189 000	57 000	302
2019	163 000	58 000	356

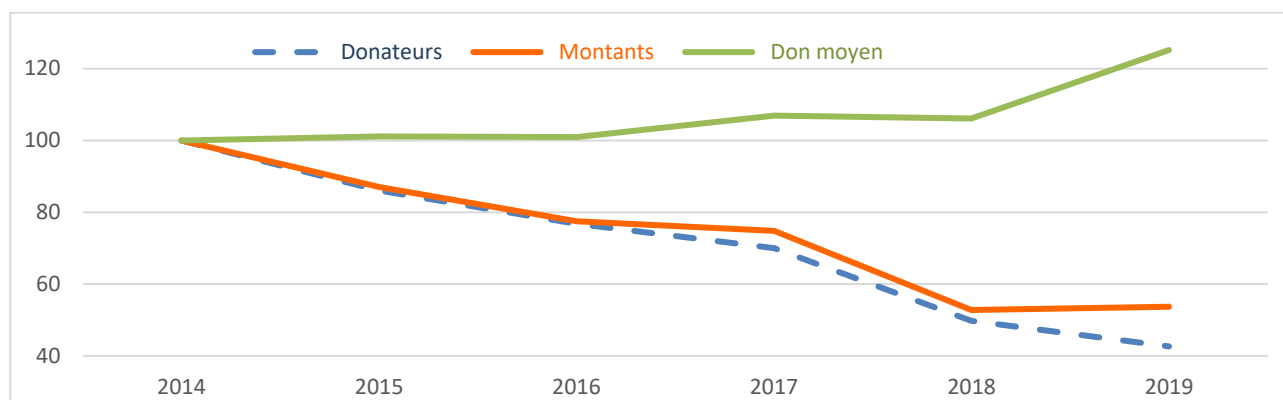
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

La mesure a-t-elle séduit en 2014 et a-t-elle été depuis assez largement perdue de vue ? Le soutien aux partis politiques motive-t-il de moins en moins les Français ? Toujours est-il que le nombre des foyers fiscaux qui déclarent un don sont de moins en moins nombreux, au fil des années (diminution de 57% entre 2014 et 2018), tout comme les montants en cause, en baisse de 46% depuis 2014.

Et ceci sans lien avec le calendrier électoral. Le don moyen, en revanche, a augmenté de 25% en cinq ans, et de 18% pour la seule année 2019. Un graphique traduit ces mouvements, au cours des six années examinées.

¹³ Pour aller plus loin, le lecteur pourra se reporter à la 21^{ème} édition de *La Générosité des Français* (novembre 2016), en libre accès sur notre site. Dans cette édition, nous avons prolongé l'observation selon plusieurs critères qui ne sont pas repris cette année.

Graphique 14 – Evolution du nombre de donateurs, des montants déclarés, et du don moyen aux partis politiques (en base 100 en 2014)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

Pour compléter cette observation, un tableau permet d'observer quelques critères significatifs, en fonction des tranches d'âge.

Tableau 13 – Principaux repères présentés en fonction de l'âge des donateurs aux partis politiques

Tranche d'âge	Répartition des donateurs (1)	Répartition des montants	Densité (2)	Don moyen
Moins de 30 ans	2,0%	1,3%	0,1%	238
30 – 39 ans	6,7%	7,4%	0,2%	394
40 – 49 ans	11,9%	14,7%	0,3%	442
50 – 59 ans	18,0%	20,9%	0,5%	414
60 – 69 ans	24,7%	27,8%	0,7%	403
Plus de 70 ans	36,7%	27,8%	0,8%	271
Total	100%	100%	0,4%	356

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années. (2) Il s'agit du nombre de donateurs rapporté à l'ensemble des contribuables de la même tranche d'âge.

Le sujet ne fait pas recette parmi les plus jeunes : les moins de 40 ans ne représentent que 8,7% du nombre de donateurs et des montants déclarés. On ne compte qu'un donateur de moins de 30 ans sur mille foyers fiscaux ; certes le double, mais seulement deux pour mille, parmi les trentenaires.

Le don moyen grimpe au fur et à mesure de l'âge, jusqu'aux quinquagénaires, pour se réduire ensuite. Les plus de 70 ans représentent près de 40% des donateurs et près de 30% des montants déclarés, ils sont aussi proportionnellement les plus nombreux à donner, au regard de l'ensemble des contribuables de cet âge, mais par lassitude et/ou manque de moyens, ils affichent un don moyen assez modeste.